



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 52

Votants : 70 (dont 18 procurations)

N°23 B/

OBJET :

SERVICES
COMMUNAUTAIRES

TARIFS 2022
VICHY SPORT

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 13 DEC. 2021

Publiée ou notifiée

le : 13 DEC. 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDET, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Maryline MORGAND, Bernard AGUIAR (jusqu'à la délibération n°53), Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Franck GONZALES, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Jean-Michel MEUNIER (à partir de la délibération 3B/), Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Yves-Jean BIGNON, Jean-Philippe SALAT (à partir de la délibération 3B/), Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération 3B/), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Joseph KUCHNA à Laure GUERRY, Michèle CHARASSE à Jean-Dominique BARRAUD, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Christine MAGNAUD à Romain DEJEAN, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Pierre RAYMOND, Jean-Marc BOUREL à Jacques TERRACOL, Sandrine MORIER-MIZOULE à Jean-Claude BRAT, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Pierre BONNET à Maryline MORGAND, Anne-Sophie RAVACHE à Bernard KAJDAN, Valérie LASSALLE à Yves-Jean BIGNON, Patrick BLETHON à Corinne IBARRA, Henri SARRE à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Christiane LEPRAT à Jean ALMAZAN, Sylvie DUBREUIL à Linda PELISSIER, Charlotte BENOIT à Claude MALHURET (à partir de la délibération n°54).

Absents représentés par leur suppléant :

MM. Thierry WIRTH par Patrick JANOWIEZ, François SZYPULA par Dominique SIGAUD.

Absents excusés :

Mmes et MM. Monique GIRAUD, Françoise DUBESSAY, Amélie PACAUD, Thierry LAPLACE, Alexandre GIRAUD, Véronique TRIBOULET, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Considérant que le conseil communautaire est compétent pour créer des nouveaux tarifs, en modifier la structure,

Considérant la nécessité d'avoir une politique tarifaire cohérente par rapport à la concurrence, par types d'équipements,

Considérant qu'il est important vis-à-vis des clients de tenir compte des modalités de commercialisation qui ont été pratiquées ces dernières années, tant par l'OTT de Vichy que par la ville de Vichy et la communauté d'agglomération,

Considérant que dans le cadre des relations commerciales futures, il est nécessaire de permettre au Président et par délégation au directeur général des services ainsi qu'au responsable commercial de Vichy Sport de négocier de façon rapide et autonome, dans des limites fixées par le conseil communautaire,

Considérant la nécessité d'adopter les tarifs 2022 relatifs aux produits sportifs commercialisés par Vichy Communauté, dans le cadre du budget annexe Vichy Sport,

Propose au Conseil Communautaire :

- d'adopter à compter du 1^{er} janvier 2022 les tarifs figurants en annexe de la présente délibération, ces tarifs étant valables pour toute réservation effectuée et confirmée au cours de l'année 2022, y compris pour des utilisations intervenant sur les années suivantes, les devis signés en 2021 pour des prestations réalisées en 2022 restant valables,
- d'accorder la gratuité d'accès aux équipements sportifs terrestres (couverts et extérieurs) pour les associations sportives du territoire de Vichy Communauté et les équipes de France, sauf pour le stade aquatique,
- d'accorder la gratuité d'accès au stade aquatique uniquement aux équipes de France,
- d'autoriser le Président et par délégation, le directeur général des services ainsi que le responsable commercial de Vichy Sport à accorder des remises sur les prix des prestations fournies, dans la limite de 10% du prix, en fonction de la nature du client et de la manifestation et de l'intérêt de l'opération pour le territoire, en termes de retombées économiques et d'image,
- d'encourager les organisateurs publics et privés à choisir les équipements communautaires, sous la forme d'une commission maximale de 10% sur le montant facturé à cet organisateur au cours de l'année N, à partir de 2 événements organisés. Cet avantage n'est pas cumulable avec la remise commerciale évoquée ci-dessus. La commission sera facturée à Vichy Sport par l'organisateur, au terme de l'année écoulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver ces propositions,
- d'autoriser le Président et par délégation, le directeur général des services ainsi que le responsable commercial à négocier dans les limites indiquées et à signer les contrats de vente et conventions afférentes,
- de charger M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix) abstention : M. Devos), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 2 décembre 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre. A Vichy, le

Le Président,

Signé électroniquement par
Frédéric AGUILERA



09/12/2021

Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N°23B DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 DECEMBRE
2021 SERVICES COMMUNAUTAIRES - TARIFS 2022 - VICHY SPORT

.....

Date de décision: 02/12/2021

Date de réception de l'accusé 13/12/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 02DEC2021_23B

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20211202-02DEC2021_23B-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .5

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 23B.pdf (99_DE-003-200071363-20211202-02DEC2021_23B-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : 23BannexeTarifs 2022 VichySport.pdf (99_DE-003-200071363-20211202-02DEC2021_23B-DE-1-1_2.pdf)

Annexes de la délibération n.23B